

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

AR Prefecture

063-256300997-20220621-380_2022-BF
Reçu le 19/07/2022

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juin, à 18 heures 45 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Noalhat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 14 juin 2022

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	10
Suppléants En exercice	12
Présents	1
Votants Eau Collectif Autonome	11 11 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Serge DURAND, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, ARMENGAUD Norbert, BONNOT Marc

Mesdames Patricia CHATAING, Yvette DA SILVA,

Etaient absents : Sandrine PERI

Excusés : Mr Chonier remplacé par son suppléant Mr DURAND

Procurations :

Secrétaire de séance : Monsieur BARNERIAS Thomas

Objet de la délibération : **Décision modificative – Budget autonome**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'en date du 12/04/2022, une délibération a été prise concernant le résultat de fonctionnement de 2021 pour l'assainissement autonome. Le déficit inscrit au budget est de 30 022.86 €. Celui-ci est erroné il aurait fallu enregistrer 30 033.86 €. Le Président propose donc de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser.

Fonctionnement dépenses :

Article 6063 : - 11 €

Article 002 : + 11 €

Après l'exposé du Président et en avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative ainsi proposée.
- AUTORISE le Président à procéder aux modifications nécessaires sur le budget autonome.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 21 juin 2022
Le Président,
Guy PRADELLE

